

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 007-210701579-20240708-DB_038CM080724-DE



Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2024 - 18 h 00 - convocation du 02 juillet 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-037

MISE EN PLACE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire rappelle l'existence depuis de nombreuses années du marché hebdomadaire place du Lavezon. Avec la création de la halle le marché a depuis été déplacé sur ce nouvel emplacement. Ce marché propose des produits alimentaires et des produits manufacturés neufs. Il a lieu le dimanche de 7h30 à 13h30.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le règlement général du marché hebdomadaire tel qu'il s'imposera aux professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le nouvel emplacement du marché hebdomadaire
- **APROUVE** le règlement général du marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative concernant le marché hebdomadaire
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Mme la Présidente de la Fédération Nationale des Marchés de France pour information ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - ~~CORTIAL~~ - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - ~~MÉNARD~~ - MONTCHAUD - MORIZET - ROCHETTE - ROUX - ~~REYMOND~~

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme CORTIAL - M. MÉNARD

Absent(s) : Mme CORTIAL - M. MÉNARD

Secrétaire de Séance : Mme DENIS

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : -
Abstentions : -

Le Maire,

Éric CUER.



Le secrétaire de séance,